

■ **Progrès**, Le Locle, fondation, couvrir les suites économiques de la maladie, des accidents, de la maternité, de l'invalidité, etc. (FOSC du 07.02.2002, p. 11). Gygax Markus n'est plus membre du conseil de fondation; ses pouvoirs sont radiés.

Journal no 2121 du 24.07.2002
(00583690 / CH-645.1.000.756-9)